

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le 19 juillet 2021 à 18 h 30.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, de la trésorière, madame Lise Lavigne et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin (sur plateforme Zoom), madame Julie Moreau et monsieur Joseph Dydzak.

Était absent, le conseiller, monsieur Maxime Bélanger.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 21 juin 2021 à 18 h 30.
4. Dépôt du rapport financier de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.
5. Rapport de la mairesse sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
6. Mandat pour services professionnels en architecture - Rapport d'expertise sur l'état actuel du pavillon Violette-Gauthier, 70, chemin Masson – Dossier # BAT-202107-52.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

### AG-1140-07-2021

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 et # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021 ; # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021 ; # 124-2021 du 17 février 2021 jusqu'au 26 février 2021, # 141-2021 du 24 février 2021 jusqu'au 5 mars 2021, # 176-2021 du 3 mars 2021 jusqu'au 12 mars 2021, # 204-2021 du 10 mars 2021 jusqu'au 19 mars 2021, # 243-2021 du 17 mars 2021 jusqu'au 26 mars 2021, # 291-2021 du 24 mars 2021 jusqu'au 2 avril 2021, # 489-2021 du 31 mars 2021 jusqu'au 9 avril 2021, # 525-2021 du 7 avril 2021 jusqu'au 16 avril 2021 # 555-2021 du 14 avril 2021 jusqu'au 23 avril 2021, # 570-2021 du 21 avril 2021 jusqu'au 30 avril 2021, # 596-2021 du 28 avril 2021 jusqu'au 7 mai 2021, # 623-2021 du 5 mai 2021 jusqu'au 14 mai 2021, # 660-2021 du 12 mai 2021 jusqu'au 21 mai 2021, # 679-2021 du 19 mai 2021 jusqu'au 28 mai 2021, # 740-2021 du 2 juin 2021 jusqu'au 11 juin 2021 et # 782-2021 jusqu'au 18 juin 2021, # 807-2021 du 16 juin 2021 jusqu'au 25 juin 2021, # 849-2021 du 23 juin 2021 jusqu'au 2 juillet 2021, # 893-2021 du 30 juin 2021 jusqu'au 9 juillet 2021, # 937-2021 du 7 juillet 2021 jusqu'au 16 juillet 2021 et # 1062-2021 du 14 juillet 2021 jusqu'au 23 juillet 2021 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU le décret # 689-2020 du 25 juin 2020 modifiant les mesures précédentes et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE cette séance soit tenue publiquement.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE les citoyens soient invités à transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au [gdicaire@lacmasson.com](mailto:gdicaire@lacmasson.com).

**AG-1141-07-2021**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

**AG-1142-07-2021**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 21 JUIN 2021 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 juin 2021 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 21 juin 2021 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020.

Ce conseil prend acte du dépôt par la trésorière, madame Lise Lavigne, après que soit dument paru un avis public à cet effet, du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur tel que préparé par la firme Amyot Gélinas.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, fait lecture et présentation du rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, assistée de la trésorière, madame Lise Lavigne.

Chers citoyennes et citoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la Loi sur les Cités et Villes, c'est avec un sentiment de satisfaction que j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Ce rapport fait état d'une année exceptionnelle en raison des nombreuses contraintes occasionnées par la pandémie de la COVID-19. Nous avons été confrontés à relever plusieurs défis, dont la réorganisation du travail de nos employés pour continuer d'offrir des services essentiels à la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens, la planification des

activités de loisirs et des premiers répondants ainsi que l'ajustement des méthodes de communication pour composer avec les mesures sanitaires imposées.

Malgré ce contexte hors du commun, nous avons maintenu en tout temps une gestion responsable de nos ressources. Les résultats se retrouvant dans ce document sont la preuve d'une gestion efficace des fonds publics.

Le présent rapport sera publié sur notre site Web [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) ainsi que l'intégrité du rapport financier au 31 décembre 2020.

Ce rapport traitera des éléments suivants :

- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Le rapport financier 2020 sommaire de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et les faits saillants;
- Les réalisations de 2020 provenant des activités d'investissement.

#### **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Le rapport financier au 31 décembre 2020 a été vérifié par un vérificateur externe de la firme Amyot Gélinas conseil s.e.n.c.r.l. Son rapport démontre que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **RAPPORT FINANCIER 2020 DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL**

Au chapitre des revenus, l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel a réalisé des revenus de fonctionnement de l'ordre de 1 943 001 \$, soit 3 635 \$ inférieurs aux revenus budgétés. Cette variation budgétaire s'explique en grande partie à la diminution des sommes provenant des transferts et à la hausse budgétaire des services rendus. La variation au niveau des services rendus est principalement attribuable par un revenu non budgété de la SOPFEU, qui sont venus en aide à nos pompiers, lors d'une intervention. Nous avons reçu également un montant de la MRC des Pays-d'en-Haut qui n'était pas budgété, en guise de remboursement pour les frais de formation de nos pompiers.

	<b>BUDGET 2020</b>	<b>RÉALISATIONS 2020</b>	<b>VARIATIONS</b>
Taxes	22 000 \$	18 247 \$	(3 753) \$
Quotes-parts	1 860 411 \$	1 860 411 \$	
Transferts	28 714 \$	7 881 \$	(20 833) \$
Services rendus	27 511 \$	49 437 \$	21 926 \$
Amendes et pénalités	7 000 \$	7 025 \$	25 \$
Autres revenus d'intérêts	1 000 \$		(1 000) \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 946 636 \$</b>	<b>1 943 001 \$</b>	<b>(3 635) \$</b>

Au 31 décembre 2020, l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel affiche des dépenses de fonctionnement de 1 510 912 \$ soit 123 228 \$ inférieur au budget.

Les principales variations proviennent, entre autres :

##### **SÉCURITÉ PUBLIQUE (38 837) \$**

- Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, certains mandats professionnels n'ont pas été donnés. Nous remarquons également une diminution des charges salariales due aux interventions qui ont été moins nombreuses.

##### **TRANSPORT (59 012) \$**

- La diminution des dépenses est attribuable à certains mandats professionnels qui n'ont pas été octroyés. Les travaux de balayage de rues se sont faits en grande partie à l'interne et les travaux de scellement de fissures qui étaient prévus au budget n'ont pas été réalisés. Nous notons une économie à l'achat d'abat-poussière, de pierre concassée, d'asphalte froide. La variation de dépense s'explique par une économie d'achat d'abrasifs (dont le sel) en lien avec la politique de déneigement éco-responsable et qui est également dû à la température clémente que nous avons connue lors de la période hivernale.

##### **LOISIRS ET CULTURE 16 069 \$**

- Nous remarquons une augmentation des charges salariales due au maintien de l'équité salariale 2016-2020.
- Au niveau de la culture, des travaux ont dû être réalisés à la bibliothèque suite à une infiltration d'eau, ce qui a occasionné un dépassement des coûts.

<b>LES CHARGES</b>	<b>BUDGET 2020</b>	<b>RÉALISATIONS 2020</b>	<b>VARIATIONS</b>
<b>Administration générale</b>	<b>284 479 \$</b>	<b>285 349 \$</b>	<b>870 \$</b>

<b>Sécurité publique</b>	675 014 \$	636 177 \$	(38 837) \$
<b>Transport</b>	370 948 \$	311 936 \$	(59 012) \$
<b>Santé et bien-être</b>	5 000 \$	294 \$	(4 706) \$
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	7 790 \$	5 552 \$	(2 238) \$
<b>Loisirs et culture</b>	190 192 \$	206 261 \$	16 069 \$
<b>Frais de financement</b>	100 717 \$	65 343 \$	(35 374) \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 634 140 \$</b>	<b>1 510 912 \$</b>	<b>(123 228) \$</b>
<b>EXCÉDENT (déficit) de l'exercice</b>	<b>312 496 \$</b>	<b>432 089 \$</b>	<b>119 593 \$</b>

#### EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES NON AFFECTÉ ET AFFECTÉ

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2020 est de 130 900 \$ portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 135 044 \$.

Quant à l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2020, il se situe à 67 871 \$.

<b>EXCÉDENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>BUDGET 2020</b>	<b>RÉALISATIONS 2020</b>	<b>VARIATIONS</b>
Excédent (déficit) de l'exercice	312 496 \$	432 089 \$	119 593 \$
Produit de cession		7 500 \$	7 500 \$
Remboursement capital dette à long terme	(284 500) \$	(289 400) \$	(4 900) \$
Affectations à l'état des activités d'investissement	(15 900) \$	(30 041) \$	(14 141) \$
Autres affectations	(12 096) \$	10 752 \$	22 848 \$
Total des affectations	(27 996) \$	(19 289) \$	11 307 \$
<b>EXCÉDENT À DES FINS FISCALES</b>		<b>130 900 \$</b>	<b>130 900 \$</b>

#### ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, l'endettement total net à long terme l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel était de 2 316 205 \$.

#### LES FONDS RÉSERVÉS

Le rapport financier fait état du fonds de roulement dont le solde est de 292 \$.

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Parmi les projets réalisés au cours de l'année 2020, nous retrouvons :

- Poursuite de la réfection du quai municipal – **35 796 \$**
- Mandat pour la préparation du plan pour une borne sèche et de la demande du certificat d'autorisation – **1 574 \$**
- Réservoir du camion citerne – **22 782 \$**
- Achat d'habits et casques de combats – **14 713 \$**
- Achat de détecteur 4 gaz – **4 189 \$**
- Achat de caméras de surveillance – **3 270 \$**
- Achat du logiciel OMSC Sécurité Civile StratJ – **2 755 \$**
- Achat d'un photocopieur pour le Service de sécurité incendie – **2 822 \$**
- Achat de portables – **3 807 \$**
- Achat de tablettes véhiculaires – **5 511 \$**
- Achat d'étagères et d'un photocopieur pour la bibliothèque – **7 024 \$**
- Réfection des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson – **2 117 704 \$** dont un montant de 1 923 527 \$ provient d'une subvention du Programme d'aide à la voirie locale – Volet RIRL
- Achat d'un camion pour le Service de sécurité incendie – **62 129 \$**

#### MOT DE LA FIN

Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal pour le temps investi et le travail accompli en cette période de pandémie de la COVID-19.

Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier la direction générale, les cadres et tous les employés de la municipalité pour leur travail constant et de qualité afin de bien desservir l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel. Ils ont dû faire preuve de beaucoup d'adaptation face aux changements qui leur ont été imposés lors de la dernière année.

Un MERCI bien spécial à Mme Lise Lavigne, trésorière, qui a relevé le défi de procéder à la fermeture de l'année 2020 de la l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel en plus de celle de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Mme Lavigne remplace l'ancien trésorier qui a occupé ce poste pendant presque deux décennies. En terminant, les membres du conseil se joignent à moi pour remercier toute la population pour la confiance que vous nous accordez, votre soutien et votre implication. Merci de vous impliquer dans la communauté, de nous aider à faire rayonner, l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel. Ensemble, continuons de créer un milieu de vie riche et dynamique où il fait bon vivre !

Gisèle Dicaire  
Mairesse et présidente de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Le rapport sera disponible sur le site Internet municipal.

**AG-1143-07-2021**

6. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - RAPPORT D'EXPERTISE SUR L'ÉTAT ACTUEL DU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER, 70, CHEMIN MASSON – DOSSIER # BÂT-202107-52.

ATTENDU que des travaux de réparation sont requis au Pavillon Violette-Gauthier suivant le rapport d'état produit le 6 juillet 2020 par M. Patrice Germain, architecte et qu'il y a lieu de s'adjoindre les services de professionnels en architecture pour déterminer précisément la nature et les détails des travaux à réaliser ;

ATTENDU la première demande de prix de gré à gré auprès de 4 firmes d'architecture sans aucune offre présentée ;

ATTENDU la seconde demande de prix modifiée auprès de ces mêmes 4 firmes le 10 juin 2021 et la réception de deux offres le 6 juillet dernier, selon le tableau ci-dessous :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis Avant taxes</b>
L'Écuyer Lefavre Architectes Inc.	16 900.00 \$
Z&D Architectes	21 645.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-050-2021 adopté le 17 mai 2021 actuellement à l'étude pour son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU la lettre de la ministre Andrée Laforest, du 28 juin 2021, confirmant la somme réservée de 50 000 \$ dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de relocalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité applicable à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée, accepte le prix soumis par L'Écuyer Lefavre Architectes Inc. et attribue le mandat # BAT-202107-52 pour effectuer l'expertise technique recherchée pour le Pavillon Violette-Gauthier et l'identification des correctifs requis suivant le premier rapport d'état d'immeuble de M. Patrice Germain, architecte produit le 6 juillet 2020 et selon la demande de M. Claude Gagné, ing., du 10 juin 2021 le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt # AG-050-2021 actuellement à l'étude pour un montant de 16 900.00 \$ plus les taxes applicables (19 430.78 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable à même le règlement d'emprunt # AG-050-2021 et par la subvention obtenue dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité.

Le conseiller, monsieur Joseph Dydzak demande le vote.

Pour = 5 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, Mme Lisiane Monette, M. Raymond St-Aubin et Mme Julie Moreau).  
Contre = 1 (M. Joseph Dydzak)

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents, la présidente s'étant abstenue de voter.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

**AG-1144-07-2021**

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté de lever la séance.

(signé)

---

Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

---

Madame Judith Saint-Louis  
Greffière